

**Résolution**  
**Journée syndicale des enseignant-e-s – 6 novembre 2019**

**Pour une évaluation des fonctions dans l'enseignement  
sans perdants !**

**Contexte**

A l'issue de la grève des enseignant-e-s contre la grille salariale à fin 2016, le Conseil d'État s'est engagé à effectuer une évaluation des fonctions dans le domaine de l'enseignement.

Le SSP a refusé de prendre part aux discussions (commission paritaire) tant que l'État maintenait son exigence d'effectuer l'évaluation des fonctions à coûts neutres, soit de dévaloriser certaines catégories d'enseignant-e-s pour en revaloriser d'autres.

La phase d'analyse des fonctions étant terminée, nous entrons désormais dans la phase délicate de transposition des différentes fonctions dans la grille salariale qui pourrait voir réapparaître la volonté de prendre aux uns pour donner aux autres.

**Prise de position**

Dès lors, au vu de l'érosion progressive du pouvoir d'achat des enseignant-e-s (effets de la nouvelle grille salariale, augmentation des retenues salariales de Prévoyance.ne et baisse de la perspective des rentes, baisse des prestations complémentaires pour les familles, diminution des primes de fidélité, etc.) et de l'accroissement des exigences et de la pénibilité de la profession enseignante depuis plusieurs années, l'assemblée du SSP demande au DEF :

- Que l'évaluation des fonctions ne se fasse pas à coûts neutres et que le coût de cette dernière soit à la charge de l'État
- Qu'aucun-e enseignant-e ne subisse de baisse salariale, ni aujourd'hui, ni demain, liée à cette réévaluation.
- Que la promesse – non encore tenue – du Conseil d'État de réajuster les maxima des classes B à I (« cases roses ») de la grille salariale actuelle soit effectuée de manière prioritaire. Nous voulons aussi nous assurer que la revalorisation de la classe A (« cases jaunes ») ait été effectuée dans sa totalité.